
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 14 janvier 2011

La journée des partenaires du vendredi 14 janvier 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel NGOUBA LENGANGUE Laurent, représentant Madame la Directrice Départementale empêchée. La réunion a connu la participation du Colonel MAKITA Samuel, Directeur Départemental des Douanes et Droits Indirects du Kouilou.

Les questions suivantes ont été abordées au cours de la réunion :

- **La célébration de la Journée internationale de la Douane**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a informé les partenaires que la Journée internationale de la Douane sera célébrée comme de coutume le mercredi 26 janvier 2011. Le thème retenu par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) pour cette année est intitulé : « La connaissance, catalyseur de l'excellence douanière ».

La Direction Départementale des Douanes de Pointe-Noire organisera une conférence-débat, à laquelle seront conviés les partenaires de la Douane.

- **La vente aux enchères publiques du 15 janvier 2011**

Le Colonel NGOUBA LENGANGUE a porté à la connaissance des partenaires que la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire organisera le samedi 15 janvier 2011 une vente aux enchères publiques.

- **L'intervention du Directeur Départemental des Douanes et Droits Indirects du Kouilou**

Le Colonel MAKITA Samuel a adressé aux partenaires ses meilleurs vœux de paix, de santé, de prospérité à l'occasion de l'année 2011.

Il a rappelé aux partenaires les objectifs budgétaires assignés à la Douane pour l'exercice 2011 et les a invités à apporter leur plein concours à la réalisation des performances attendues.

Le Colonel MAKITA a également salué l'initiative de l'Administration des douanes congolaises qui, depuis plusieurs années, célèbre activement la Journée internationale de la Douane.

- **Les félicitations des partenaires adressées au Directeur Départemental des Douanes et Droits Indirects du Kouilou**

Les partenaires ont adressé leurs félicitations au Directeur Départemental des Douanes et Droits Indirects du Kouilou pour sa nomination à ce poste et l'ont assuré de leur plein concours dans l'exercice de ses fonctions.

- **Le fonctionnement des lignes spécialisées SOTELCO**

Répondant à la préoccupation des partenaires relative au fonctionnement des lignes spécialisées SOTELCO, l'Inspecteur OSSOUALA Xavier Victor, Chef du SEPI, a précisé qu'il restait à installer le modem requis.

- **L'ouverture de la Zone logistique CONGO TERMINAL**

Monsieur CODRON Bertrand, Directeur Général Adjoint de CONGO TERMINAL, a informé les partenaires de l'ouverture de la zone logistique CONGO TERMINAL à partir du 11 janvier 2011. Il a précisé qu'il s'agit dans un premier temps d'une phase « pilote », avec des activités sélectionnées de dépotage et de chargement sur wagons et camions.

- **Les remerciements adressés par le représentant de la Société GETMA à Monsieur le Receveur Principal des Douanes**

Monsieur ITSOUA Guy Rodolphe de la Société GETMA a remercié Monsieur le Receveur Principal des Douanes pour la diligence de traitement des dossiers.

- **L'intérim du Receveur Principal des Douanes**

Le Colonel ODJO Florent, 1^{er} Fondé de pouvoirs à la Recette Principale des Douanes, a informé les partenaires du fait qu'il assure l'intérim de Monsieur le Receveur, en congé administratif.

Il a précisé que pour le renouvellement des comptes créditaires, la procédure reste la même.

- **L'engorgement du Port Autonome de Pointe-Noire**

Plusieurs partenaires ont déploré l'engorgement du Port Autonome de Pointe-Noire dû, entre autres, à la non régularisation de leur situation par plusieurs commerçants exerçant dans les activités d'importation et de distribution de biens et services

marchands exigée par les dispositions de la Loi N° 19-2005 du 24 novembre 2005 réglementant l'exercice de la profession de commerçant en République du Congo.

- **Le monopole accordé à la Société SADI pour le transport des marchandises**

Répondant à la préoccupation de plusieurs partenaires qui ont déploré le monopole accordé à la Société SADI pour le transport des marchandises du Port vers la zone urbaine, le Colonel NGOUBA LENGANGUE a précisé que la question fera l'objet d'une concertation tripartite Douane – Conseil Congolais des Chargeurs – Port Autonome de Pointe-Noire.

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H20.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence